

ENSEMBLE CONTRE

l'intimidation!

Comment reconnaître l'intimidation?

Qu'elle soit directe ou indirecte, on parle d'intimidation lorsque les 3 critères suivants sont réunis: l'**intention** (vouloir blesser ou nuire volontairement), la **répétition** (du comportement ou des paroles) et le **rapport de force** (qui est inégal entre les 2 parties).

Victime ou témoin d'un acte d'intimidation, parles-en à :

- Un adulte de confiance dans ton entourage;
- Un enseignant que tu apprécies;
- Un intervenant de l'école (TES, surveillant, psychologue, secrétaire, direction, etc.);
- Ligne d'écoute Tel-Jeunes 1 800 263-2266

<https://www.teljeunes.com/Accueil>